



Municipalité de Montilliez

Tél. 021 881 49 12 - courriel : greffe@montilliez.ch

AVIS

En application de la législation sur la protection des arbres (art. 6 LPNMS) et selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP la Municipalité porte à la connaissance du public l'abattage suivant :

1 pommier

1 prunier

sis sur la commune de Montilliez, à Poliez-le-Grand, parcelle 217 propriété de Rentsch Daniel.

Ces arbres seront remplacés par les essences suivantes :

1 pommier

1 amélanchier.

Le dossier peut être consulté au greffe municipal du 25 février au 26 mars 2026 durant ses heures d'ouverture.

La Municipalité

Poliez-le-Grand, le 24 février 2026